



DISTRICT OF COLUMBIA  
PUBLIC SCHOOLS

WE ARE WASHINGTON  
GOVERNMENT OF THE  
DISTRICT OF COLUMBIA  
DC MURIEL BOWSER, MAYOR

# Guide de ressources sur la santé mentale

## Année scolaire 2025-2026

Votre guide pour accéder aux ressources en  
matière de santé mentale dans les écoles publiques  
de Washington DC.



[DCPSMENTALHEALTH.ORG](https://dcpsmentalhealth.org)

[school.mentalhealth@k12.dc.gov](mailto:school.mentalhealth@k12.dc.gov)



## Qui nous sommes

---

L'équipe chargée de la santé mentale dans les écoles (SMH) des Écoles publiques du district de Columbia (DCPS) se consacre au service des écoles et au bien-être global de chaque enfant. Notre équipe d'experts offre des consultations et des services complets, en utilisant des méthodes d'évaluation et des pratiques thérapeutiques éprouvées. En identifiant rapidement les besoins individuels des élèves, nous leur apportons un soutien personnalisé qui garantit leur réussite. Découvrez la différence que peut faire notre approche fondée sur des données probantes.

## Numéros d'assistance en cas de crise

---

En cas de crise de santé mentale, il est essentiel d'avoir accès à une aide adaptée. Nous avons dressé une liste des numéros importants à garder à portée de main. Soyez prêt et sachez vers qui vous tourner lorsque vous ou l'un de vos proches avez besoin d'une aide immédiate. N'oubliez pas : en cas d'urgence, composez le 9-1-1.

**Le service psychiatrique mobile pour enfants et adolescents (ChAMPS)** est un service d'intervention d'urgence destiné aux enfants, aux adolescents et aux jeunes adultes qui traversent une crise de santé mentale ou comportementale.

**202-481-1440**

**La ligne d'assistance téléphonique du département de santé comportementale du district de Columbia** est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Elle est gérée par des professionnels de la santé comportementale qui peuvent orienter les appelants vers une aide immédiate ou des soins continus.

**1-888-7WE-HELP**

**L'Institut psychiatrique de Washington (PIW)** propose des soins de santé comportementale complets aux enfants, adolescents et adultes souffrant de troubles mentaux et de toxicomanie.

**1-800-369-2273**

**Suicide & Crisis Lifeline** offre une aide confidentielle 24 heures sur 24 à toute personne en situation de crise suicidaire ou de détresse émotionnelle. Appelez ou envoyez un SMS pour entrer en contact avec un conseiller spécialisé dans la gestion des crises.

**Call or text 988**



## VOUS VOUS INQUIÉTEZ POUR UN ÉLÈVE ?

Si vous connaissez un élève qui souffre de troubles mentaux, veuillez remplir ce formulaire de recommandation et un membre de l'équipe de santé scolaire vous répondra.

**SCANNEZ ICI :**



**La santé mentale est très importante.**  
**Nous sommes toujours là pour vous.**



## Partenaires pour la santé mentale

---

Afin de garantir que tous les élèves aient accès au soutien dont ils ont besoin à l'école, le DCPS a lancé une initiative visant à développer les services de santé mentale en établissant des partenariats entre les écoles et des organisations communautaires (CBO). L'équipe chargée de la santé mentale dans les écoles du DCPS collabore avec ces CBO afin de fournir des services supplémentaires aux élèves à tous les trois niveaux d'intensité.

Certaines OBC partenaires fournissent également d'autres services intensifs, notamment, mais sans s'y limiter :

- Thérapie fonctionnelle familiale
- Thérapie cognitivo-comportementale axée sur les traumatismes
- Thérapie d'interaction parent-enfant
- Thérapie multisystémique
- Consommation de substances psychoactives
- Formation à la pleine conscience

D'autres OBC fournissent des services psychiatriques et des aides communautaires qui vont au-delà des services de santé mentale proposés en milieu scolaire.

# F.A.Q

## Que sont les services de santé mentale en milieu scolaire ?

Les services de santé mentale en milieu scolaire sont fournis aux élèves par du personnel scolaire qualifié qui se concentre sur le développement global de l'enfant. Ces services peuvent répondre à divers besoins que votre enfant peut avoir, qu'il s'agisse de difficultés scolaires, de deuil et de perte, d'anxiété, de traumatismes ou d'autres défis auxquels les jeunes sont confrontés.

## Qui fournit les services de santé mentale en milieu scolaire ?

Ces services sont fournis par des professionnels de la santé mentale et des conseillers scolaires.

**Les professionnels de la santé mentale en milieu scolaire du DCPS sont tous certifiés** par le Bureau du surintendant de l'éducation de l'État (OSSE).

**Les travailleurs sociaux scolaires** sont également agréés au niveau clinique par le DC Health.

**Les cliniciens du programme de santé comportementale en milieu scolaire du DC Department of Behavioral Health (DBH)** et de nos organisations communautaires (CBO) sont soit agréés à titre individuel, soit supervisés par un professionnel agréé dont l'agence a été approuvée par le DBH et le DCPS.

## Quelle est la différence entre un conseiller scolaire, un psychologue scolaire et un travailleur social scolaire ?

Les conseillers scolaires, les psychologues et les travailleurs sociaux jouent chacun un rôle essentiel dans le soutien de la santé émotionnelle des élèves de tous âges. Chaque groupe professionnel a des rôles différents mais essentiels à jouer dans le soutien des résultats scolaires et des communautés scolaires.

**Les conseillers scolaires** soutiennent directement les élèves par le biais de la planification scolaire et de la définition d'objectifs, de cours en classe qui maximisent la réussite des élèves et d'interventions en petits groupes pour aider les élèves dans leur transition entre les niveaux scolaires. Au niveau secondaire, ils aident également les élèves à planifier leurs études supérieures, leur carrière militaire ou leur entrée sur le marché du travail. Ils contribuent également aux programmes de prévention à l'échelle de l'école et font office d'adultes de confiance au sein de l'établissement.

**Les psychologues scolaires** aident les éducateurs à identifier les points forts et les domaines à améliorer des élèves, tant sur le plan scolaire que socio-émotionnel. Ils jouent également un rôle de premier plan dans le cadre du système de soutien à plusieurs niveaux (MTSS) mis en place à l'école, en s'associant pour identifier les lacunes et les aides nécessaires pour améliorer les domaines présentant des difficultés, qu'ils soient scolaires, socio-émotionnels, liés à l'assiduité ou comportementaux. Les psychologues scolaires examinent également les élèves qui présentent des signes précoces de handicap et collectent des données afin de déterminer le niveau des besoins des élèves. Si les préoccupations persistent, les psychologues scolaires procèdent à des évaluations psychologiques complètes afin de déterminer si un élève répond aux critères d'éligibilité pour une classification de handicap et nécessite un enseignement spécialisé et/ou des services connexes. Les psychologues scolaires contribuent à la planification et à la mise en œuvre de la prévention en matière de santé mentale à l'échelle de l'école.

**Les travailleurs sociaux scolaires** sont agréés à la fois par le département de la santé de Washington DC et par l'OSSE. Ils sont formés pour fournir aux élèves des traitements et des pratiques de santé mentale fondés sur des preuves. Les travailleurs sociaux scolaires sont les mieux placés pour fournir les services de soutien comportemental prévus dans le plan d'éducation individualisé (IEP) et le plan 504 de l'élève, et pour réaliser des évaluations fonctionnelles du comportement (FBA) et des plans d'intervention comportementale (BIP) afin de comprendre et de traiter les problèmes de comportement dans l'environnement d'apprentissage.

## Questions fréquemment posées

# F.A.Q

### **Les cliniciens des organisations communautaires (CBO) sont-ils les mêmes que les prestataires de soins de santé mentale en milieu scolaire ?**

Les cliniciens des CBO sont employés par leurs agences respectives ; ils ne sont pas des employés du DCPS. Ils travaillent en collaboration avec les prestataires de soins de santé mentale des écoles du DCPS afin de soutenir les élèves et leurs familles. Ces deux groupes de professionnels fournissent des services de soutien aux élèves et à leurs familles. Cependant, les cliniciens des CBO ne fournissent pas de services de soutien comportemental aux élèves qui se voient prescrire ce type de service dans le cadre d'un IEP ou d'un plan 504.

### **Pourquoi mon enfant serait-il orienté vers une organisation communautaire ?**

Les élèves sont orientés vers les organisations communautaires par le biais du système de soutien à plusieurs niveaux (MTSS) de l'école. Les écoles utilisent des données pour évaluer les progrès des élèves dans divers domaines : lecture, mathématiques, assiduité et comportement. Les élèves qui ont besoin d'aide bénéficient d'interventions ciblées en fonction de leurs besoins. L'équipe de santé mentale de l'école et ses partenaires travaillent ensemble pour déterminer le clinicien et/ou l'organisation le mieux à même de répondre aux besoins individuels des élèves.

### **Y a-t-il des frais associés aux services que mon étudiant reçoit d'une organisation communautaire ?**

Aucun élève ne se verra refuser l'accès aux services, qu'il soit assuré ou non. Cependant, si un élève est assuré auprès d'une compagnie agréée, ses services seront facturés à son assurance. La facturation des services permet aux cliniciens du CBO de fournir des services de niveau 3 en milieu scolaire. Les cliniciens demanderont les informations relatives à l'assurance maladie à des fins de facturation uniquement. Les élèves qui ne sont pas assurés peuvent s'adresser aux cliniciens du CBO pour obtenir une assurance ou bénéficier du soutien d'un prestataire de soins de santé mentale ou d'un conseiller scolaire du DCPS, en fonction de leurs besoins.

### **Si mon enfant remplit le formulaire de demande d'orientation scolaire ou s'il est orienté vers des services de santé mentale par un autre adulte, en serai-je informé ?**

Conformément à la loi, les élèves peuvent bénéficier de services de santé mentale sans le consentement de leurs parents. Cependant, le DCPS considère les parents comme des partenaires et les inclut dans le processus d'orientation, en sollicitant leur consentement dans la mesure du possible.

### **Mon enfant peut-il bénéficier de services à l'école s'il reçoit déjà des services de conseil/soutien comportemental auprès d'une organisation externe ?**

Oui. Si votre enfant bénéficie des services d'un organisme externe, il peut également bénéficier des services de santé mentale proposés par l'école. Il peut être utile de partager cette information avec le prestataire externe de votre enfant afin de coordonner les services et le traitement.

### **Si mon enfant est suivi par un clinicien du CBO, les informations relatives à son traitement sont-elles communiquées au DCPS ?**

Non, mais le DCPS souhaite savoir si nos élèves progressent dans leur traitement. Les progrès de base peuvent être communiqués dans le cadre de la planification éducative et du suivi des progrès. Les informations habituellement fournies au DCPS sont les suivantes :

- Nom du clinicien de l'élève
- Statut d'agrément du clinicien
- Nom du superviseur du clinicien et statut d'agrément s'il n'est pas habilité à exercer de manière indépendante

# SITE WEB SUR LA SANTÉ MENTALE DU DCPS

Le site Web DCPS Mental Health est une ressource conviviale et utile, spécialement conçue pour les parents. Pour obtenir des ressources visant à promouvoir un bien-être mental solide, un répertoire de nos équipes locales chargées de la santé mentale dans les écoles et un calendrier des événements proposant des ateliers, des webinaires et des activités communautaires, rendez-vous sur [dcpsmentalhealth.org](https://dcpsmentalhealth.org).



# Répertoire des prestataires



Le répertoire des prestataires de services de santé mentale en milieu scolaire est une ressource précieuse disponible sur le site Web consacré à la santé mentale du DCPS. Vous y trouverez les coordonnées des psychologues scolaires, des travailleurs sociaux, des conseillers scolaires et des organisations communautaires du DCPS.

→ [Consulter le répertoire](#)